

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 03 FEVRIER 2022 à 18 h 30**

Étaient présents : CHAMPETIER Christophe, CARRERES Thierry, CHAMPETIER Robert, CHOLLET Floriane, DELAUZUN Corinne, DUCROS Adeline, FAIVRE Catherine, GODET Cécile, MOLLARD David, PAYAN Jean-Christophe, VEZON Gérald, ZAMORA Julie.

Absente, excusée : GARCIA Malorie.

Secrétaire de séance : FAIVRE Catherine.

1°) Droit de préemption sur saisie immobilière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une saisie immobilière a été engagée à l'encontre de M. Jean-Marc LAFFONT pour les parcelles A 2451 Beauregard et A 2262 Le Mas Chevalier.

La Commune a la possibilité de déclarer une intention d'aliéner pour ces biens, (droit de préemption urbain) Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à ce droit de préemption, à la majorité (2 abstentions : MOLLARD David et VEZON Gérald).

2°) Tarif location salle polyculturelle pour Saint Paul Le Jeune

La Mairie de Saint Paul Le Jeune informe la commune que des travaux sont prévus dans leur salle polyvalente de Février à Septembre 2022. Elle demande les conditions de location de notre salle polyculturelle pour leurs associations. Le Conseil Municipal propose la somme de 250 € pour les associations, le temps de la durée de leurs travaux (week-end).

3°) Bilan école publique 2022/2023

Préparation de la rentrée 2022 : L'Inspection Académique a accepté l'implantation d'un emploi à l'école primaire publique correspondant à l'ouverture de la 2^{ème} classe à partir de Septembre 2022. L'école privée n'existera plus et nous utiliserons les locaux existants le temps de la construction de la nouvelle école.

Subventions estimées pour le projet de construction d'une nouvelle école, cantine, garderie :

Département : 100 000 €

Subvention de l'Etat : 359 000 €

Conseil Régional : 311 000 €

Les subventions seront plafonnées à 80 % du montant hors taxes.

Le permis de construire a été accordé en date du 31 Janvier 2022 et l'appel d'offre va être lancé en février.

4°) Dossiers agricoles et instructions

Des demandes sont faites régulièrement à la mairie pour construire un hangar ou une habitation dans le cadre d'une activité agricole. Le service de la DDTM (affaires agricoles) répond qu'avant d'envisager la construction d'une maison d'habitation ou d'un hangar, il est indispensable que l'exploitation agricole soit déjà en place, avec une consistance économique suffisante et qu'elle présente des garanties de pérennité. En outre, l'activité agricole exercée par le porteur de projet doit imposer la présence permanente et rapprochée de l'exploitant. Dans le cas d'un projet de maraichage ou de plantes aromatiques, la présence permanente de l'exploitant sur le site ne s'impose pas. En conséquence, aucune autorisation ne pourra être délivrée pour une maison d'habitation dans le cadre de ce genre de projet.

Tous les projets sont donc à proposer en amont au service agricole de la DDTM, à l'adresse mail ci-après :

ddt-foncier-agricole@ardeche.gouv.fr

5°) Sinistres local technique

Suite aux cambriolages au local technique en novembre, Groupama nous rembourse 3 495,28 € d'indemnité immédiate et 1 154,05 € d'indemnité différée sur factures pour le 1^{er} vol. 2 120,33 € d'indemnité immédiate et de 380,69 € d'indemnité différée sur factures pour le 2^{ème} vol. Cela rembourse la totalité des frais sur le bâtiment et environ 50 % du matériel volé.

6°) Questions diverses

Le planning des élections présidentielles est établi.

Informations

- Un comité de soutien s'est créé pour défendre les intérêts de l'EHPAD de Barjac, qui ne perçoit pas le bénéfice de l'aide sociale.
- La réception des travaux de la Chapelle Saint Marcel à Saint Génies s'est déroulée le 17 décembre en présence de Mme la Conseillère Régionale, le Maire, les Adjointes et les Conseillers municipaux, ainsi que les représentants de l'association paroissiale, les entreprises et les habitants de St Génies.
- La Communauté de Communes de Cèze-Cévennes est venue visiter l'ancienne salle polyvalente, pour éventuellement la louer afin de stocker du matériel. La proposition pourrait être de 400 € par mois en l'état. La CDC se donne le temps de la réflexion pour la réorganisation de ses lieux de stockage.
- La Mairie se renseigne sur un abonnement à Panneau Pocket pour l'information aux habitants de la commune (ce qui remplacera les SMS).
- Dans le cadre de la pandémie de Covid 19, Floriane CHOLLET, kinésithérapeute à St Sauveur, propose de faire les tests antigéniques les soirs, après les horaires de consultations sur simple demande par SMS au 07.66.39.47.21.

Travaux effectués et en cours

- Chemin de Gazagnes : réfection du ruisseau et du chemin qui sera limité à 10 Tonnes.
- Enfouissement des réseaux La Rivière : Une coupure d'électricité est prévue le mercredi 9 Février entre 8 h 30 et 15 h 30, principalement aux quartiers « Le Village, La Rivière, La Croze, route de Bessas, Mas Chevalier, Espalier » Les travaux d'enfouissement des réseaux sont presque terminés, puis dépose des poteaux et réfection de la voirie.

Courriers reçus

- Marianne BEZIA et Michel BARBOT nous informent qu'ils feront valoir leurs droits à la retraite à compter du 1^{er} Août 2022.
- Centre de Gestion de la Fonction Publique : Création d'un plan qui définit les orientations au niveau du personnel et qui a reçu l'avis favorable du Comité technique.
- SAUR : le syndicat mixte des eaux Gard-Ardèche va confier la gestion de son service d'eau potable à la société SAUR à compter du 1^{er} février 2022 pour une durée de 10 ans.
Une information par courrier a été envoyée à tous les abonnés.
- Recensement : L'INSEE vient de publier les chiffres de population légale au 1^{er} Janvier 2019 en vigueur à compter du 1^{er} Janvier 2022 ; la population totale pour St Sauveur est de 548 habitants. Le recensement 2022 est en cours ; merci aux personnes non recensées de le faire le plus rapidement possible.

La parole est donnée à Laurent DELAUZUN

- Celui-ci explique le problème rencontré avec le chemin dit « de la Perlette » dans le quartier haut du village. Il demande que ce chemin soit reconnu communal. Une procédure est en cours au niveau de la commune (3 propriétaires doivent donner leur accord).

Permis de construire

- BLOT Florence et BENHARIRA Kader, pour rénovation d'une maison « Le Palais »
- BOISSIN René pour 2 maisons, lieu-dit « Les Felgères ».

Fin de séance à 20 h 30
Catherine FAIVRE